

Rapport de la CoFin sur le préavis N°19-2019 concernant le projet d'agrandissement du cimetière

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 7 octobre 2019 à 19h30. Etaient présents :
Madame Barbara de Kerchove, Messieurs Alain Vionnet, Président, Marc Châtelain, Roland Rapin,
Cédric Tercier et Pascal Viénet (rapporteur). M. Stéphane Jaquet s'était excusé.

Messieurs Alain Bovay, Syndic, responsable des finances, Thierry George, municipal, M. Grégoire Monnard du bureau d'ingénieurs civils MCR & Associés Sàrl ainsi que Stéphane Roulet, boursier communal, ont participé à notre séance. Nous les remercions de leur présence ainsi que de leurs explications.

Objet

Le projet d'agrandissement du cimetière a débuté par un premier mandat attribué le 1^{er} octobre 2009 à Verzone Woods Architectes Sàrl pour l'étude paysagère et l'avant-projet. Suite à la mise à l'enquête publique du 25 mai au 25 juin 2012, 14 oppositions et 2 observations ont été déposées. Un processus a été entrepris pour la levée des oppositions ; à l'issue de ce processus, seules deux oppositions n'ont pas été retirées. Le 3 septembre 2014, la commune a mandaté M. Christian Meldem, ingénieur à St-Légier-La Chiésaz, pour les prestations d'ingénieurs civils concernant le projet de l'ouvrage, les appels d'offres et les propositions d'adjudication. Ce mandat a été repris par MCR & Associés Sàrl en 2015. Par lettre municipale du 16 janvier 2017, les deux dernières oppositions ont été levées avec la mention du délai de recours. Aucun recours n'a été déposé.

Le permis de construire a été délivré le 23 janvier 2017 avec une validité échéant au 16 janvier 2020.

Aspects financiers

Les frais d'études engagés et comptabilisés à ce jour s'élèvent à CHF 83'924.40.

Des honoraires impayés sont dus à ce jour à MCR & Associés Sàrl pour les travaux de la phase 1 (2015 - révision du projet et traitement des oppositions) pour Fr. 10'500.00, pour la phase 2a (2016 – projet définitif et appel d'offres) pour Fr. 25'500.00, pour la phase 2b (réactualisation du projet et des coûts – projet repris par T. George en 2017) pour Fr. 22'500.00 auquel il faut ajouter la TVA de 7,7 %, soit Fr. 4'504.50. Le montant total engagé à ce jour s'élève donc à CHF 146'928.90.

La majorité des membres présents de la Cofin estiment que le montant demandé de CHF 648'000.00 est trop élevé vu que les sommes à engager concernent principalement du terrassement (1'400 m³ à déplacer dont 800 m³ à amener) et la construction d'un mur. Il faut aussi souligner que l'aménagement du jardin du souvenir, du jardin cinéraire et l'élargissement de l'allée principale du cimetière ne font pas partie du préavis. Ces frais sont estimés à CHF 130'000.00.

Finalement et pour rappel, le plafond d'endettement autorisé par notre conseil pour la législature 2016-2021 se monte à CHF 95'000'000.00. La dette brute à la date du présent préavis s'élève à CHF 56'100'000.00.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibérations, les membres présents de la CoFin par deux non, un oui et trois abstentions proposent au Conseil communal et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc de refuser les conclusions du préavis N° 19-2019, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Autoriser la municipalité à prélever la somme de CHF 77'640.40 au fonds de réserve intitulé « cimetièrè » ;
- Octroyer à la municipalité la dépense de CHF 648'000.00 TTC ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 30 ans ;

Pour la CoFin :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Pascal Viénet